

LA GENDARMERIE ROYALE

LA QUESTION DES DISPOSITIFS ÉLECTRONIQUES D'ESPIONNAGE ET LES DOSSIERS DES DÉPUTÉS

M. C. Terrence Murphy (Sault-Sainte-Marie): Ma question s'adresse au solliciteur général. Lorsque des dossiers sont constitués sur les députés pour une raison quelconque, le ministre pourrait-il donner à la Chambre l'assurance formelle que la Gendarmerie royale du Canada ne s'est pas servie et ne se servira pas de dispositifs d'espionnage électronique pour constituer ces dossiers?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, encore une fois, je crois que les méthodes policières doivent s'appliquer à tous les citoyens, et que, devant la loi, ils sont tous égaux. Cela veut dire que lorsque la Gendarmerie royale, pour des motifs raisonnables, dirige une enquête, elle doit employer toutes les méthodes légales dont elle dispose.

[Traduction]

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Le solliciteur général peut-il nous dire si les députés pourront voir ces dossiers, s'il en est, surtout le leur?

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES TRANSPORTS

LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DE NORTHUMBERLAND ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. A-t-il été mis au courant des instances présentées par le premier ministre Campbell en faveur de la construction de la chaussée de Northumberland par des intérêts privés? De plus, le ministre nous dirait-il quel rôle il entend jouer dans cette tardive résurrection?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Jusqu'ici, tout ce que j'en sais provient de la lecture des journaux.

M. l'Orateur: Le député de Malpègue.

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Malpègue voudra bien m'excuser. Le député d'Athabasca invoque-t-il le Règlement?

M. Yewchuk: Oui, monsieur l'Orateur. Je regrette que ma question ait paru drôle, mais je crois que le ministre se disposait à y répondre et j'aimerais entendre ce qu'il voulait dire.

M. l'Orateur: Le député de Malpègue.

LE SERVICE DE TRAVERSIERS BORDEN-CAP-TOURMENTIN— LES CHANGEMENTS ENVISAGÉS

L'hon. J. A. MacLean (Malpègue): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports.

[M. l'Orateur.]

Voudrait-il faire ou déposer d'ici peu une déclaration à l'appel des motions, en donnant une vue d'ensemble des changements envisagés dans les services de traversiers qui relient l'Île-du-Prince-Édouard à la terre ferme?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je croyais que pendant mon absence la lettre ou le télégramme que j'ai envoyé à M. Campbell, premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, avait été communiqué au moins aux députés de cette province. C'est la déclaration la plus complète dont je dispose à l'heure actuelle. Si un député voulait obtenir plus de détails ou de précisions à ce sujet, je ferais de mon mieux pour les lui procurer, mais voilà où en est la situation pour le moment.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Transports. Étant donné que la déclaration ne dit rien de la mise en service du navire *Gray* pendant l'hiver alors que l'Île-du-Prince-Édouard a tellement besoin d'un service de brise-glace et d'un service ferroviaire, le ministre donnerait-il des précisions sur cette question d'importance majeure pour les gens de cette province?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je suis en train de le faire. J'ai reçu, ce matin, un télégramme du premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard qui me pose la même question. On est à rédiger la réponse. Je la ferai aussi connaître avec plaisir.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour. Le député de Timiskaming invoque-t-il le Règlement?

M. Peters: Oui, monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au leader de la Chambre, vu l'intérêt du gouvernement pour le bill C-176, s'il le ferait réimprimer afin que nous puissions en distribuer des exemplaires à ceux qui nous en demandent. J'en ai parlé au comité et j'ai demandé qu'on en imprime 2,000 exemplaires. Le comité a acquiescé à ma demande, mais on s'est par la suite rendu compte que la question relevait de Votre Honneur. C'est pourquoi je soulève ainsi la question.

M. l'Orateur: Par les voies habituelles, la présidence a appris que le bill a été réimprimé et que les exemplaires sont maintenant disponibles. Passons à l'ordre du jour.

• (3.20 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE PORTANT SUR LES EMPLOIS ASSURABLES, LA COMMISSION, LES PRESTATIONS, LES COTISATIONS, L'APPLICATION, ETC.

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 19 avril, de la motion de l'honorable M. Mackasey: Que le bill C-229, concernant l'assurance-chômage au Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.